

N° 159360-2024/1-ACTS/DERES

Date du : 6 août 2024

Rapport de présentation

OBJET : Délibération portant fermeture du collège de Rivière Salée à Nouméa

PJ : un projet de délibération

Au cours de la période insurrectionnelle ayant débuté le 13 mai 2024, un grand nombre de collèges de la province Sud ont été saccagés et ou partiellement détruits dans des incendies criminels. Le collège de Rivière Salée est l'établissement ayant subi les dommages les plus importants. En effet, les deux tiers des bâtiments ont été détruits dans l'incendie. Les coûts de réparation et reconstruction de l'ensemble des collèges dégradés sont estimés à plus d'1,6 milliard de francs CFP. Les coûts de reconstruction du seul collège de Rivière Salée représentent 46 % de cette enveloppe (coûts estimés à 738 millions de francs CFP).

Des travaux de rénovation de ce collège étaient initialement prévus au PPI de la province Sud. Toutefois, ce plan de restructuration global du collège portait sur la rénovation des deux bâtiments qui ont finalement été détruits et la suppression du bâtiment qui a survécu.

Enfin, si des travaux de reconstruction pouvaient être entrepris, ils s'avèreraient particulièrement longs et complexes, en raison de la nécessité de maintenir l'activité pendant le chantier. Cela engendrerait des perturbations importantes pour les élèves et le personnel et l'obligation de circonscrire les gros travaux aux seules périodes de vacances

Il s'avère donc que l'ampleur et la complexité des travaux nécessaires à la survie de ce collège combinées aux coûts financiers insupportables pour la collectivité dans un contexte budgétaire fortement dégradé rendent le maintien de ce collège difficilement envisageable.

Les effectifs des élèves du primaire et du secondaire connaissent par ailleurs une baisse continue depuis 5 ans¹ en province Sud en général et de façon encore plus marquée sur la commune de Nouméa. Le collège de Rivière Salée n'échappe pas à cette tendance, avec une diminution de près de 7 % de ses effectifs sur cette

¹ Sur la période comprise entre 2020 et 2024, la commune de Nouméa a perdu 522 collégiens soit 11,3 % des effectifs des collèges et 1000 élèves du primaire soit également 11,3% des élèves des écoles primaires publiques.

période. Ainsi, avant les exactions commises depuis le 13 mai 2024, le collège accueillait 387 élèves pour une capacité de 900 places.

En conséquence de cette évolution démographique, les huit collèges de Nouméa offrent désormais des capacités d'accueil théorique largement supérieures aux besoins : 6 750 places « théoriques » en collège pour un besoin réel de 4 097 places.

La situation centrale du collège de Rivière Salée, et la capacité d'accueil des collèges les plus proches de Portes de Fer, Kaméré, ou de Normandie permettent un redéploiement convenable des élèves.

Face à des coûts de reconstruction insoutenables pour la province, il est proposé de fermer le collège de Rivière Salée dès la rentrée 2025 et de répartir ses élèves prioritairement vers le collège de Portes de Fer voire sur les deux autres collèges voisins, qui disposent de capacités d'accueil suffisantes. Cette solution permettra d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes tout en assurant un maintien de l'offre éducative de proximité pour les familles.

A noter que les élèves actuellement inscrits au collège de Rivière Salée termineraient l'année scolaire en cours sur le site de l'école Arsapin, mise à disposition de la province par la Ville de Nouméa et dans le dernier bâtiment survivant du collège. A compter de la rentrée 2025, les élèves de 6^o et 5^o seraient orientés vers les collèges voisins. Il pourrait être envisagé de conserver l'école Arsapin pendant deux ans afin de permettre aux élèves de 4^o et 3^o de terminer leur cursus dans cet établissement.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.